

Opération Siège Auto Nestlé / CHRONODRIVE

1. Organisation du Jeu

La Société NESTLE FRANCE, SAS au capital de 130 925 520 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social sis 7 boulevard Pierre Carle- BP900 Noisiel - 77446 Marne la Vallée Cedex 2 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 27 Janvier au 9 Février 2014 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Opération Siège Auto Nestlé / CHRONODRIVE » (ci-après dénommé le « Jeu ») en partenariat avec la société Chronodrive.

Ce Jeu se déroulera via le site Internet <http://www.chronodrive.com> sur les pages Internet des magasins Chronodrive de la France Métropolitaine (Corse comprise) participants à l'opération :

Les magasins participants sont les suivants :

N°	Magasin	Adresse	Code Postal	Ville	Tel
1001	MARCQ EN BAROEUL	400, rue de Menin	59700	MARCQ EN BAROEUL	03 28 33 47 80
1002	CROIX	50 avenue de Flandre	59170	CROIX	03 59 35 26 00
1003	ORVAULT	215 Route de Rennes	44700	ORVAULT	02 51 82 74 06
1005	HALLENES-LES-HAUBOURDIN	Parc d'activités du Moulin Lamblin, Rue du Port de Santes	59320	HALLENES LEZ HAUBOURDIN	03.20.10.54.90
1006	LE HAILLAN	Rue de la Morandière	33185	LE HAILLAN	05 56 69 87 80
1007	BALLAINVILLIERS	Grande Route de Chasse	91160	BALLAINVILLIERS	01 69 10 10 82
1008	TOURS SAINT PIERRE DES COPRS	Avenue Jacques Duclos	37700	ST PIERRE DES CORPS	02 47 46 40 40
1009	TROYES SAINT ANDRE LES VERGERS	Route d'Auxerre	10120	ST ANDRE-LES-VERGERS	03 25 45 12 80
1010	BOULIAC	1 rue du Bocage lieu-dit Rousseau	33270	BOULIAC	05 57 95 03 42
1011	BRIE COMTE ROBERT	Route Nationale 19 lieu dit le Noyer aux Perdrix	77170	BRIE-COMTE-ROBERT	01 60 18 51 92
1012	VANNES	124 Avenue de la Marne	56000	VANNES	02 97 62 14 90
1013	RAMONVILLE ST AGNE	2 avenue des Crêtes	31520	RAMONVILLE	05 61 28 73 56
1015	CESSON-SEVIGNE	Rue des Mesliers	35510	CESSON-SEVIGNE	02 99 86 34 01
1016	TOULOUSE BASSO COMBO	16 Avenue du Docteur GRYNFOGEL	31100	TOULOUSE BASSO CAMBO	05 62 12 08 60
1017	COUDEKERQUE	48 B route de Bergues	59210	COUDEKERQUE-BRANCHE	03 28 25 46 11
1018	ORANGE	Route d'Avignon	84100	ORANGE	04 32 62 76 50
1019	LIMOGES	72, rue Paul Claudel	87000	LIMOGES ROMANET	05 55 75 42 50
1020	CAEN (IFS)	680 route de Falaise	14123	CAEN IFS	02 31 82 88 80
1021	CLERMONT-FERRAND	Rue Elisée Reclus « Le Brezet »	63000	CLERMONT FERRAND	04 73 16 48 84
1022	BRIVE LA GAILLARDE	2 Avenue Roger Roncier - Angle RN 89	19100	BRIVE LA GAILLARDE	05 55 22 38 79
1023	PESSAC	232 avenue Haut lévêque	33600	PESSAC	05 56 56 06 10
1024	MIONS ST PRIEST	150-152 Route d'Heyrieux	69780	MIONS ST PRIEST	04 72 09 68 41
1025	WASQUEHAL	3 Rue de La Ladrie, zone de la Pilaterie	59290	WASQUEHAL - LA PILATERIE	03 20 80 80 69
1026	MONTPELLIER LE CRES	Route de Nîmes	34920	MONTPELLIER LE CRES	04 67 72 79 51
1027	DIJON QUETIGNY	Boulevard de L'Europe	21800	DIJON QUETIGNY	03 80 66 09 31
1029	LOISON SOUS LENS	58 Route de Lille	62218	LOISON-SOUS-LENS	03 21 76 33 65
1030	BOIS GRENIER	Rue Ambroise Paré, ZI Bois Grenier	59930	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	03 20 86 13 14

1031	CANNES	Avenue Francis Tonner	06150	CANNES - LA BOCCA	04 92 97 97 17
1032	CORMEILLES-EN-PARISIS	Boulevard Joffre	95240	CORMEILLES-EN-PARISIS	01 39 31 50 41
1033	LA ROCHELLE	Avenue Jean Paul Sartre	17000	LA ROCHELLE	05 46 31 63 63
1034	TOULOUSE LALANDE	46 Avenue Jean Zay	31000	TOULOUSE LALANDE	05.61.34.36.71
1035	ORMOY (MENNECY)	Avenue des Roissy Hauts	91540	ORMOY	01 39 31 50 41
1036	COMPIEGNE	4 rue Ferdinand de Lesseps, ZAC des Mercières	60200	COMPIEGNE	03 44 42 71 60
1038	AVELIN	77, Rue de Seclin	59170	AVELIN	03 20 62 24 61
1039	RENNES ST GREGOIRE	123 Avenue du Gros Malhon	35000	RENNES	02 23 48 33 51
1040	BONDOUFLE	rue Louis Bourdet	91070	BONDOUFLE	01 60 76 15 44
1041	VALENCIENNES	Rue Ernest Macarez	59300	VALENCIENNES	03 27 09 16 70
1042	ORLEANS	Avenue Roger Secrétain	45100	ORLEANS	02 38 58 01 41
1044	CERGY	Boulevard de la Paix	95800	CERGY	01 30 17 47 61
1045	BONNEUIL SUR MARNE	2 rue Rodolphe Hottinguer	94380	BONNEUIL SUR MARNE	01 56 32 10 81
1046	MARSEILLE ST MENET	Avenue de Saint Menet	13011	MARSEILLE	04 91 01 22 91
1047	TOULON LA GARDE	22 avenue Robespierre - ZAC de la Pauline	83130	TOULON	04 98 01 38 71
1048	LAMBERSART	77 Rue Ferdinand de Lesseps	59130	LAMBERSART	03 28 03 61 00
1049	MONTPELLIER ST JEAN DE VEDDAS	Route de Sète	34430	ST JEAN DE VEDAS	04 99 52 82 30
1050	MASSY	4 rue du Pérou	91300	MASSY	01 60 12 79 52
1051	MONTPELLIER	Avenue du Mas d'Argelliers	34000	MONTPELLIER	04 99 58 30 27
1053	LIMOGES NORD	Avenue Louis de Broglie	87000	LIMOGES NORD	05.55.04.04.70
1055	HERBLAY	67 boulevard du Havre ZAC de la Patte d'Oie	95220	HERBLAY	01 30 40 30 15
1056	LORIENT	2 rue François Truffaut	56100	LORIENT	02 97 89 61 10
1057	GRENOBLE SEYSSINET	Avenue du Général de Gaulle	38170	GRENOBLE SEYSSINET	04 38 12 33 11
1058	METZ MARLY	Rue de la Belle Fontaine	57155	METZ MARLY	03 87 57 08 10
1059	ARRAS	Avenue Paul Michonneau	62000	ARRAS	03 21 15 60 31
1060	ELEU DIT LEAUWETTE	Rue Gabriel Péri	62300	ELEU DIT LEAUWETTE	03 21 45 90 29
1061	PORTET SUR GARONNE	Route de Muret	31120	PORTET SUR GARONNE	05 34 46 26 37
1063	CRANVES SALES	1080 Route de Tattes de Borly	74380	CRANVES SALES	04 50 31 92 02
1064	WASQUEHAL GARE	6 rue Jean Jaurès	59290	WASQUEHAL GARE	03 28 32 22 70
1065	FRANQUEVILLE ST PIERRE	1261 rue de Paris	76520	FRANQUEVILLE ST PIERRE	02 32 80 88 80
1066	NIMES	Avenue Kennedy - ZI St Césaire	30900	NIMES	04 66 26 26 65
1067	ALES	Avenue du Maréchal Juin	30100	ALES	04 66 43 80 50
1068	AGEN	Lieu dit La Capelette, Allée de Riols	47550	AGEN	05 53 98 69 01
1069	CARCASSONNE	Route de Maquens	11000	CARCASSONNE	04 68 26 74 25
1070	BEAUCOUZE	1 rue de l'Ardelière	49070	BEAUCOUZE	02 41 37 54 51
1071	MARIGNANE	15 avenue du 8 Mai 1945	13700	MARIGNANE	04 92 02 42 31
1072	MANOM	Route de Luxembourg	57100	MANOM	03 82 55 77 12
1073	MITTELHAUSBERGERN	Route de Strasbourg	67206	MITTELHAUSBERGERN	03 90 40 30 20
1076	BAYONNE	1 rue de Chalibardon	64100	BAYONNE	
1077	BONDUES	Rond-point des Ravennes	59910	BONDUES	03 20 28 91 00
1080	CORMONTREUIL	18 Boulevard d'Alsace Lorraine	51350	CORMONTREUIL	
1081	CHENOVE	Rue Paul Langevin	21300	CHENOVE	

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses sociétés apparentées et des membres du personnel des sociétés gestionnaires du Jeu, ainsi que des membres de leurs familles.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur le support suivant :
bannière apparaissant en page d'accueil de la rubrique « Bébé » des pages Internet des magasins Chronodrive participants.

4. Dotations mises en jeu

65 Sièges Auto d'une valeur unitaire indicative de 150 euros TTC.

Les dotations sont distribuées de manière aléatoire pour l'ensemble des magasins participants, un seul tirage au sort final étant organisé (cf Article 6 du règlement).

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se connecter sur le site www.chronodrive.com du 27 Janvier au 9 Février 2014, minuit heure française ;
- Se connecter à son compte, ou, si le participant n'a pas encore de compte, créer un compte (l'inscription au site de Chronodrive est gratuite et sans condition d'achat) en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone) ;
- Entrer le code postal d'un des magasins participants ;
- Cliquer sur la rubrique « bébé » ;
- Cliquer sur le bouton « Je participe » de la bannière annonçant le Jeu
- Cliquer ensuite sur le bouton « Je participe » de la page annonçant le Jeu;
- La participation au Jeu est alors prise en compte ; le participant voit apparaître une nouvelle page qui lui confirme que son inscription au Jeu est bien prise en compte.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Un tirage au sort aura lieu pour l'ensemble des magasins participants dans un délai de 6 semaines à compter de la fin du Jeu et sera effectué parmi les participations confirmées, et complétées conformément au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter du tirage au sort.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu :

OPERATION SIEGE AUTO CHRONODRIVE / NESTLE
SOFT PROMO N° 4312
78096 YVELINES CEDEX 09

pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Eric TRICOU – Huissiers de justice associés, SELARL A.T.I ABRAMI-TRICOU-IMARD, 60/62, rue du Maréchal Foch, B.P 671 78006 VERSAILLES CEDEX. Il est également disponible sur le site Internet Chronodrive

www.chronodrive.com et plus précisément dans la rubrique « Bébé » des pages Internet des magasins participants.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Demandes de remboursement

Les participants sont informés que, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès au réseau Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage du réseau Internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter au site de la Société Organisatrice ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Dans les autres cas, les frais de connexion liés à la participation au Jeu et à la visualisation du règlement seront remboursés sur la base forfaitaire de 0.15 euro TTC sur simple demande à l'adresse du Jeu en y joignant :

- leur nom, prénom, adresse postale,
- le titre et la date du Jeu,
- une copie de la première page de leur contrat d'accès au réseau Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,
- un RIB mentionnant leur IBAN/BIC,
- la date et l'heure de la connexion sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu.

Les frais d'affranchissement liés à cette demande de remboursement sont remboursables au tarif lent en vigueur (base -20g) sur demande écrite accompagnée d'un RIB mentionnant leur IBAN/BIC envoyée avant le 1^{er} Mars 2014 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu

OPERATION SIEGE AUTO CHRONODRIVE / NESTLE
SOFT PROMO N° 4312
78096 YVELINES CEDEX 09

Les demandes de remboursement doivent être regroupées à raison d'une par foyer (même nom, même adresse postale ; même adresse électronique ; même IBAN/BIC).

Toute demande de remboursement tardive, incomplète, illisible ou comportant des données erronées sera considérée comme nulle.

Les participants qui ne se sont pas strictement conformés au présent règlement ou qui ont commis une fraude ou une tentative de fraude, ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

11. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux mois maximum après la clôture du Jeu.

12. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du Jeu :

OPERATION SIEGE AUTO CHRONODRIVE / NESTLE
SOFT PROMO N° 4312
78096 YVELINES CEDEX 09

14. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.